

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 18 (1947)
Heft: 8

Artikel: Prévenir
Autor: Cerf, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825611>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XVIII^e ANNÉE

N° 8

AOUT 1947

SOMMAIRE :

Prévenir (J. Cerf, ing. agr.).

La nouvelle organisation de l'instruction professionnelle agricole (H. Chavannes, ing. agr.).

Notre élevage chevalin durant la grande tourmente 1939-1945 (A. Stauffer).

Prévenir

Deux ans après la fin des hostilités, la Suisse est toujours soumise aux sévères mesures du rationnement alimentaire. Étant donnée la situation de l'Europe, il est fort compréhensible qu'il ne soit pas encore possible de revenir au marché libre. Cependant, en ce qui concerne le lait, il peut paraître singulier que, dans un pays exportateur de produits laitiers, il faille maintenir encore les restrictions de ces denrées. Certes le plan « Wahlen » a bouleversé notre économie agraire durant plus de sept ans. Les nombreuses étapes d'extension des cultures ont entraîné une diminution de plus de 160.000 ha. de prairies, partant, une réduction du cheptel bovin. La production laitière a fortement diminué et elle est encore inférieure actuellement aux besoins du pays.

Néanmoins, une sensible amélioration de notre approvisionnement se manifeste chaque jour grâce aux importations de denrées alimentaires et fourragères des pays d'outre-mer. Il est vraisemblable que, dès l'automne prochain, les mesures de rationnement seront allégées et même en partie supprimées. Parallèlement, les obligations d'extension des cultures seront réduites, et nombreux sont les agriculteurs qui ont déjà pris leurs dispositions à cet effet.

Nous sommes donc, du point de vue agriculture, à la veille d'une nouvelle période d'adaptation. Il importe de l'aborder rationnellement et d'éviter des erreurs aux conséquences regrettables. L'expérience de l'après-guerre 14/18 ne doit pas être négligée. Si les circonstances étaient alors différentes, il n'en demeure pas moins que le problème était le même : réadaptation aux conditions normales des possibilités de l'agriculture suisse. Ce problème ne trouva pas de solution satisfaisante. Les agriculteurs l'ont résolu au hasard et sans tenir compte des avertissements émanant des organisations agricoles d'alors. Les conséquences se sont manifestées sous forme d'une longue crise de surproduction, qui fut néfaste au pays tout entier. On déplora la suppression d'un nombre important d'exploitations agricoles et 12.000 autres durent être assainies financièrement.

Ce serait une erreur de croire que seuls les agriculteurs furent responsables de cet état de choses, dont les causes principales sont multiples, complexes, et ne peuvent être analysées ici. Il n'en

demeure pas moins que des fautes ont été commises et que, forte d'une expérience précieuse, la classe agricole ne peut s'engager dans une nouvelle ère économique sans méthode et sans plan.

Les innovations réalisées ces dernières années dans le domaine du perfectionnement de la technique agricole ont connu partout un succès réjouissant. Les prairies artificielles et les cultures dérobées se sont introduites presque couramment dans la pratique. Elles permettent la production de quantités énormes de fourrage. Par l'ensilage et le séchage artificiel de l'herbe, par l'utilisation des feuilles de betteraves et déchets de culture, usages qui se sont généralisés, on obtient un complément fourrager abondant. Tous ces facteurs tendent à favoriser la production laitière. L'emploi des engrais chimiques et les progrès incontestables réalisés dans l'amélioration du bétail bovin sont autant de moyens nouveaux qui renforcent aussi cette production. Par rapport à l'avant-guerre, nous avons augmenté nos moyens à tel point que si nous devions revenir brusquement à l'économie libre, une surproduction serait inévitable.

Tenant compte de cette situation, des spécialistes en la matière ont élaboré un plan général de la production agricole qui doit succéder sans transition à la dernière étape du plan d'extension de culture. Ce plan prévoit la conservation d'une surface cultivée de 500.000 ha., dont il sera possible de garantir l'écoulement des produits à l'intérieur du pays. Cette mesure exige une certaine relation, un équilibre ou parité entre les prix du lait et celui des autres produits agricoles, tels que le blé ou pommes de terre. Cette parité doit exister également entre les prix du lait et celui du bétail de boucherie. Malheureusement, le système de paiement du lait tel qu'il est pratiqué aujourd'hui présente de sensibles différences de prix suivant les régions de production. Ces différences sont arbitraires. Comme tous les autres produits, le lait doit être payé partout en fonction de sa qualité. Il faut que nos organisations laitières se décident finalement à modifier le mode de paiement du lait selon cette formule. Ce serait faire œuvre d'équité, de solidarité envers les agriculteurs éloignés des centres urbains.

Les emblavures, ou surfaces labourées, doivent se répartir sur tout le territoire de la Confédération. La part réservée au Jura n'a pas été oubliée et il ne faut pas que nos agriculteurs l'ignorent ou s'en désintéressent. Il importe, au contraire, que le plan de répartition des cultures soit appliqué scrupuleusement car de sa réussite dépend l'avenir de notre agriculture. Un échec aurait des conséquences pires que celles qu'on a déplorées autrefois. La première serait fatalement la réapparition d'une forte surproduction laitière. Or celle-ci engendre toujours la mévente des autres produits du sol. Semblable à un édifice qui s'écroule, l'échafaudage des prix serait irrémédiablement compromis.

L'agriculteur, absorbé par ses travaux quotidiens, laisse volontiers aux techniciens le soin de résoudre les problèmes économiques qui le concernent. Il n'y aurait là qu'un demi-mal si l'intéressé acceptait avec discipline les solutions qui lui sont proposées. Hélas ! ces solutions sont rarement celles qu'il attend. Il

est souvent déçu et parfois révolté. Certes, les difficultés que rencontre actuellement l'agriculteur ne sont pas méconnues. Le manque de main-d'œuvre est sa préoccupation dominante. D'autre part, il constate que le sol est fatigué par la trop longue succession des cultures qui lui furent imposées. Il se plaint de l'envahissement des mauvaises herbes et de rendements déficitaires. Tous ces facteurs le poussent à « fermer » ses champs et à revenir à la production fourragère des prairies temporaires ou permanentes. Quel sort réservera-t-il à un plan qui lui demande de maintenir 300.000 ha. sous la charrue ? L'accueillera-t-il favorablement ?

Heureusement, on peut en appeler au bon sens du paysan. Il a conscience du danger qui le guette. Il sait qu'il ne faut plus compter sur l'exportation des fromages. Il sait que les importations étrangères, matières grasses surtout, réduiront dans une forte proportion les importantes quantités de lait qui, actuellement encore, sont transformées en beurre. Il sait que le cours élevé de notre monnaie a fermé presque tous nos débouchés à l'étranger. Il sait qu'à l'intérieur du pays même, la consommation du lait ne sera plus, après le rationnement, ce qu'elle était avant guerre. On a obligé le consommateur suisse à se priver de lait. Il a pris des habitudes qui se modifient difficilement.

Pour toutes ces raisons, on comprend combien il serait imprudent de revenir à l'économie libre. Au même titre que les organisations ouvrières ou artisanales, les agriculteurs suisses doivent nécessairement se serrer les coudes pour défendre leurs intérêts. C'est seulement à cette condition qu'on maintiendra à la terre ceux qui désirent véritablement y rester, qu'on remédiera à l'angoissante question de la désertion des campagnes. Mais cela suppose l'abandon d'un individualisme égoïste, une collaboration loyale de tous et une participation active à l'œuvre entreprise. Serait-ce trop demander ?

J. CERF, ing. agr.

La nouvelle organisation de l'instruction professionnelle agricole

Les articles économiques prévoient à l'art. 51 bis des dispositions particulières destinées (lettre *b*) à la protection de l'agriculture. Le même article prévoit toutefois une contre-partie : c'est que de son côté l'agriculture prenne toute mesure d'entraide et de sauvegarde, lui permettant de lutter plus efficacement contre la concurrence mondiale.

Si d'une façon générale, notre sol est exploité de façon fort intensive par une paysannerie bien préparée, il n'en reste pas moins que dans un très grand nombre d'exploitations de grands progrès sont encore réalisables. Une technique plus avertie peut nous permettre d'obtenir de meilleurs rendements encore, mais c'est surtout par une rationalisation plus judicieuse et une organisation plus efficace des travaux que les prix de revient peuvent et doivent être réduits. C'est là le moyen le plus direct de prévenir des crises et de conserver avec une population paysanne capable, une forte productivité de notre agriculture.